
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de BREUILPONT (Département de l'Eure – Seine Normandie Agglomération)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF, s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans, et de l'arrêté du Maire déléguant l'exercice de droit de préemption Urbain sur les parcelles concernées
SITUATION DU BIEN :	Parcelles de terre cadastrées sur le territoire communal, section AK n°s 72, 79 et 401 pour une contenance totale de <u>7 169 m²</u> .
PLU :	Zone 2 AU correspondant à une zone naturelle, non ou insuffisamment équipée, destinée à recevoir à long terme et sous forme organisée, l'extension de la zone urbaine. Terrains à vocation d'habitat.
PROJET :	Projet de logements intergénérationnels en réflexion avec la SECOMILE.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	14 juin 2018 – Avis favorable <u>Densité</u> : 10 logements/ha <u>Mixité</u> : 20 % de LLS.
PROPRIÉTAIRE :	In Vestiss France DIA déposée en Mairie le 18/05/2018 au prix de 140 000 €
ÉVALUATION DOMANIALE :	Valeur du bien en dessous du seuil de 180 000 € de consultation des Domaines.
IMPUTATION :	Compte n° 924 032 –BREUILPONT "Habitat-DPU" Enveloppe projet : 165 000 €

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption

ROUEN le 20 juin 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL